

## COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

## Présent-e-s:

Mme Alexandra SAAS, Présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Secrétaire M. Marco SOLARI, Vice-secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Philippe ROCHETIN, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

#### Conseil administratif:

Mme Fabienne MONBARON, Maire M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

#### Excusé:

M. Cédric EPENOY

#### Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

#### Procès-verbaliste:

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

#### **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications du Conseil administratif
- 4. Rapports des commissions
  - a) Sociale et enfance du 16 novembre
  - b) Sécurité du 27 novembre

#### 5. Propositions du Conseil administratif

#### A. Projets de délibération

- a) D 129-2023 P : Crédit d'engagement de 3 100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates.
- b) D 130-2023 P: Crédit d'engagement de 105 000 F pour l'aménagement d'une voie bus, l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles à Plan-les-Ouates.
- c) D 131-2023 P : Inscription de servitudes diverses à charge de la parcelle N° 3689, sise sur la commune de Plan-les-Ouates et propriété de la Commune, au profit de l'Etat de Genève.
- d) D 132-2023 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 47 000 F destiné au festival Antigel.

#### 6. Propositions du Conseil municipal

#### A. Motions

- a) M 38-2023 R : Pour le soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates.
- 7. Questions
- 8. Divers

Clôture de la séance.

**Questions** du public

Mme Alexandra Saas, Présidente du Conseil municipal, propose de célébrer l'Escalade avant l'ouverture de la séance. L'assemblée chante alors le Cé qu'è lainô avec entrain et bonne humeur, accompagnée par la trompette de M. Favre.

La Présidente ouvre la séance à 20h05. Elle excuse l'absence de M. Epenoy et salue la présence de Mme Monbaron, Maire, ainsi que celles de M. Rodriguez, Conseiller administratif, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Les 2 questions écrites de M. Solari et de M. von Haller seront traitées au point correspondant de l'ordre du jour.

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Mme Rüegger apporte 2 corrections. Le PV sera modifié dans ce sens.

Ce procès-verbal ne suscite pas d'autre remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est approuvé avec ces corrections par 21 oui et 2 abstentions.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### 2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 21 décembre 2023 et s'achèvera le 12 février 2024. Ce délai tient compte des jours fériés du 23 décembre au 3 janvier.

#### 2.2 Remerciements de l'Epicerie du Village

La Présidente informe que l'Epicerie du Village a envoyé un courrier de remerciements pour la subvention octroyée.

#### 2.3 Noël des Aînés

La Présidente rappelle que le Noël des Aînés aura lieu ce samedi 16 décembre. Les Conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent s'inscrire pour le service auprès du SASJ.

#### 2.4 Naturalisations

La Présidente annonce que la liste des naturalisations est à disposition pour consultation auprès de Mme Merad.

#### 3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

#### 3.1 Fermetures de fin d'année

Mme Monbaron annonce que le centre sportif des Cherpines sera fermé du vendredi 22 décembre à 12h00 au lundi 8 janvier à 11h30. La piscine du Pré-du-Camp sera fermée du dimanche 25 décembre au lundi 1<sup>er</sup> janvier. Elle réouvrira du 2 au 7 janvier selon l'horaire des vacances scolaires.

#### 3.2 Patinoire

**Mme Monbaron** informe que la Disco des Rois aura lieu le samedi 6 janvier de 18h00 à 22h00. La fête du Fun'Hockey se déroulera le samedi 27 janvier de 8h00 à 23h00 et le dimanche 28 janvier de 9h00 à 13h00.

#### 3.3 Honneurs sportifs

**Mme Monbaron** annonce que la cérémonie des Honneurs sportifs se déroulera le jeudi 15 février dès 18h30. Elle est ouverte au public sur inscription.

#### 3.4 MiniMove

**Mme Monbaron** informe que l'inauguration du MiniMove a eu lieu le dimanche 19 novembre dernier, avec 215 participants dont 112 enfants et 103 adultes. Les parents ont beaucoup apprécié les activités proposées lors de la matinée. Nous avons eu de bons retours également pour le goûter, sain, à disposition des enfants.

#### 3.5 Sécurité

Mme Monbaron signale les incivilités suivantes :

Déchets: 7

Dommages à la propriété: 2

Dommages sur un borne SIG école PDC

Dommages sur une borne hydrante au Vélodrome

Tag: 10 Total: 19

Un <u>contrôle radar a</u> eu lieu le 6 novembre à la route de Saconnex-d'Arve. 844 véhicules ont été contrôlés, et 84 infractions constatées.

Interpellations et rapport au Ministère public :

- 30.11. Conducteur sous défaut de permis de circulation et de plaques
- 27.11. Conducteurs sous défaut du permis de conduire.
- 17.11. Conducteur sous l'emprise de stupéfiants
- 13.11. Conducteur ne s'est pas arrêté sur ordre de police. Délit de fuite.
- 10.11. Conducteur en état d'ébriété

Les incivilités dans le quartier du <u>Vélodrome</u> se sont fortement apaisées. C'est probablement lié à la météo.

## Cambriolages:

4 cambriolages: 2 villas, 1 cave et 1 appartement

Total au 30.11.23 : 49 cambriolages Total au 31.11.22 : 47 cambriolages

#### 3.6 Amélioration de la circulation sur la route de St-Julien

M. Rodriguez informe que l'autorisation de construire a été publiée hier dans la FAO, pour le tronçon entre le chemin de Vers et la route du Camp.

#### 3.7 Inauguration du tram

M. Rodriguez rappelle que le tram a été inauguré le samedi 9 décembre dernier. Il circule dorénavant à satisfaction à Plan-les-Ouates. La numérotation de certains bus a changé : le D est désormais le 80, le 22 est devenu le 82 et le 42 est devenu le 62.

Des travaux seront encore nécessaires pour le tracé, notamment pour des marquages encore manquants. Nous avons en outre alerté les offices cantonaux quant aux passages piétons absents à l'approche de certains arrêts de tram.

#### 3.8 Route des Chevaliers-de-Malte

M. Rodriguez annonce que les travaux sont presque terminés. Une barrière provisoire a été installée en attendant la livraison des barrières sur mesure à la fin de cette semaine. Elles seront installées la semaine prochaine.

#### 3.9 Question écrite QE 03-2023 de M. Rochetin

M. Rodriguez informe qu'une réponse écrite sera fournie lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

#### 3.10 Inauguration de l'Ecole d'Horlogerie

M. Magnin annonce que l'Ecole d'Horlogerie qui a déménagé à Plan-les-Ouates dans le bâtiment Tourbillon a été inaugurée le 23 novembre. La manifestation s'est très bien déroulée malgré le deuil qui a frappé cette école avec le décès de son directeur quelques jours auparavant.

## 3.11 Nouvelle déléguée à la promotion économique

M. Magnin annonce que le délégué prendra d'autres fonctions, notamment au niveau de la communication et que Mme Caroline Hugon Chapuis lui a succédé depuis le 1<sup>er</sup> décembre.

#### 3.12 Fresque de la route de Base

M. Magnin informe que la 1ère partie de la fresque est terminée. 30 mètres ont été réalisés. La fresque sera prolongée tout le long de ce mur, pour éviter d'autres graphes et tags.

#### 3.13 Saison culturelle à la Julienne

M. Magnin se réjouit que la 4<sup>ème</sup> édition du Petit festival ait de nouveau affiché complet avant son ouverture, ce qui représente 1490 personnes sur 2 jours. C'est un énorme succès.

Le spectacle Bob et Moi a enregistré 220 spectateurs. Il s'agit d'un partenariat avec Plan-les-Ouates et parle de Bob Marley notamment.

Ont également eu lieu à la Julienne : la Brisolée et le Marché des Créateurs, ainsi que le mapping. 250 personnes y ont participé. Malheureusement la météo n'a pas été particulièrement propice.

Coloribois, nouveau dispositif de jeux pour les enfants de 1 à 4 ans, prendra place du 13 janvier au 3 février.

#### 3.14 Exposition tram

M. Magnin annonce qu'un exposition a pris place à Tourbillon après l'inauguration du tram. Elle se poursuivra par la suite sur le mail 2000 jusqu'au 7 janvier avec des photos de Franck Schuster, qui sont également regroupées dans un livre cofinancé par la Commune.

#### 3.15 Illuminations

M. Magnin informe que les illuminations sont en fonction depuis le 1<sup>er</sup> décembre, dans de nouveaux lieux, comme le quartier des Sciers, Saconnex-d'Arve, Arare, la patinoire, les fontaines. Il précise que ces illuminations ne sont pas telles qu'il souhaitait initialement et il est ouvert à toutes les remarques et commentaires.

## 3.16 Manifestations du service de l'action sociale

M. Magnin informe que le 1<sup>er</sup> <u>Forum pour les aînés</u> a eu lieu le 22 novembre. Cet événement a littéralement cartonné, avec de très nombreux participants et une vingtaine de partenaires. Les 3 conférences ont été très suivies avec beaucoup de questions à notre délégué énergie concernant les éclairages publics. Cette manifestation sera reconduite ces prochaines années.

Le <u>don du sang spécial jeunes</u> aura lieu le 13 décembre, pour les 18-25 ans, avec un repas « hamburger » offert. L'objectif est de sensibiliser les jeunes à leur comportement de santé publique et sexuel (questionnaire à remplir), mais tout le monde peut s'y rendre, de toutes les tranches d'âges.

Le <u>forum la Solidarité dans tous ses états</u> a lieu 1 fois par législature. Ce sera en 2024, les 9 et 10 février. Le thème principal sera l'urgence climatique.

## 3.17 Projet de l'Etat pour la migration dans la PC de Plan-les-Ouates

M. Magnin informe que les discussions progressent, surtout avec la Confédération. Le bâtiment de la PC devra être fonctionnel en janvier 2024. La date d'arrivée des migrants n'est pas encore prévue.

## 3.18 Préaux et places de jeu – interdiction de fumer

M. Magnin informe que de nouvelles normes doivent être appliquées et il convient de procéder à l'affichage de certaines interdictions.

#### 4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr: Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a et b.

- a) Sociale et enfance du 16 novembre
- b) Sécurité du 27 novembre

#### 5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- A. Projets de délibération
- a) D 129-2023 P: Crédit d'engagement de 3 100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 129-2023 P (annexe 1) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron remarque que ce mandat est similaire à ceux votés pour la construction des immeubles aux Sciers et aux Cherpines. L'équipe mandatée sera chargée d'accompagner la Commune pour la réalisation des équipements sportifs et culturels de la pièce D. Le cahier des charges figure dans l'exposé des motifs. Elle propose de renvoyer cette délibération en commission pour plus d'informations.

La Présidente annonce que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructures et Finances.

Mme Rüegger remarque que le programme ne mentionne pas l'espace extérieur de la piscine, qui est un élément important. Il sera possible d'en débattre en commission, ainsi que de la dimension olympique de la patinoire.

En l'absence d'autres interventions, la Présidente soumet le renvoi en commissions de la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances de ce projet de délibération D 129-2023 P par 23 oui, soit à l'unanimité.

b) D 130-2023 P: Crédit d'engagement de 105 000 F pour l'aménagement d'une voie bus, l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champdes-Filles à Plan-les-Ouates.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 130-2023 P (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que depuis plusieurs années, la desserte en transports publics de la ZIPLO est assurée par les lignes D, 22 et 42. En décembre 2021, à la suite d'une demande faite à l'Office cantonal des transports (OCT), la desserte de la zone a été renforcée par la ligne 62, qui la relie au centre de la Commune de Plan-les-Ouates, à Lancy-Bachet et à Collonges-sous-Salève. Dans le courant de l'année 2022, en lien avec les travaux du tram sur le chemin du Tourbillon, les terminus des lignes 22 et 62 ont été déplacés sur le chemin du Champ-des-Filles et l'arrêt ZIPLO a été réaménagé sur celui-ci. Ces aménagements, sommaires, devaient être provisoires, car l'OCT prévoyait la suppression de la circulation des lignes de bus sur le chemin du Tourbillon et sur le chemin du Champ-des-Filles. En effet, les lignes de bus devaient être prolongées en direction de la partie du quartier des Cherpines située sur la commune de Confignon ou emprunter le nouvel ouvrage d'art enjambant l'autoroute construit dans le cadre du second tronçon du tram reliant les Palettes à Saint-Julien-en-Genevois. Au vu du retard dans le développement du quartier des Cherpines et notamment dans l'aménagement de ce 2ème tronçon du tram, le plan d'action de l'OCT a prévu le maintien de la circulation ainsi qu'un arrêt et un terminus sur le chemin du Champ-des-Filles pour les bus 42 (devenu 48) et 62 (devenu 82). Un réaménagement est nécessaire car la progression des bus n'est pas optimale.

Le projet d'aménagement poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer la progression des bus par l'aménagement d'une voie en site propre
- Optimiser les connexions entre les terminus et arrêts des lignes de bus et du tram
- Garantir la sécurité, la continuité et le confort des itinéraires piétonniers
- Assurer la fluidité et la sécurité des accès motorisés aux parcelles privées

Il a été établi par le bureau d'étude RGR sous mandat de la Commune et en collaboration avec l'OCT et la Fondation des terrains industriels (FTI), propriétaire du chemin. Cette dernière prend en charge une partie du financement selon le plan directeur de la zone industrielle.

Le montant total des travaux (parts FTI et Commune) s'élève à 214'579.25 CHF TTC.

La part communale, comprenant les honoraires, frais, émoluments et imprévus se monte à 105'000 CHF TTC, répartie comme suit :

Travaux de génie civil	53'000.00	CHF HT
Marquages et signalisations	9'000.00	CHF HT
Honoraires	17'000.00	CHF HT
Frais, émoluments et imprévus	17'450.00	CHF HT
TVA	7'812.50	CHF
TOTAL crédit d'engagement (arrondi)	105'000.00	CHF TTC

La Présidente annonce que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructures et Finances.

M. Torri propose, au vu des explications fournies, claires et complètes, de voter cette délibération sur le siège.

M. Thorimbert demande s'il est envisageable d'autoriser la circulation des vélos sur les voies de bus. Le cas échéant, il se dit prêt à voter le délibération sur le siège.

M. Rodriguez confirme que la voie de bus peut être réalisée pour être mixte à cet endroit, d'autant plus que peu de cyclistes l'emprunteront, en raison de l'axe de mobilité douce tout proche.

En l'absence d'autres interventions, la Présidente soumet la proposition délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 130-2023 P par 23 oui, soit à l'unanimité.

c) D 131-2023 P : Inscription de servitudes diverses à charge de la parcelle N° 3689, sise sur la commune de Plan-les-Ouates et propriété de la Commune, au profit de l'Etat de Genève.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 131-2023 P (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'il s'agit de la parcelle occupée par le bâtiment actuel de la voirie et l'abri PC communal. Un poste de secours est situé en sous-sol et appartient au Canton. Il a été construit au début des années 90 pour servir d'hôpital en cas de conflit. Cet abri n'avait jamais été utilisé, puis, dans le cadre des besoins de la Confédération en matière d'accueil de réfugiés, le Canton a été sollicité pour trouver des emplacements pour recevoir une centaine de personnes en attente d'être attribuées plus définitivement dans un autre abri. Pour ce faire, ce poste sanitaire a été identifié, ainsi qu'un autre à Thônex. En examinant la convention qui avait été signée à l'époque, nous nous sommes aperçus que les servitudes qui découlaient de la construction, pour l'eau. l'électricité, etc. n'avaient pas été régularisées auprès du registre foncier. Nous avons pris contact avec le Canton qui nous a fait parvenir un projet d'acte notarié, qui figure en annexe du projet de délibération. Cette délibération a pour objectif de mettre en conformité la convention et la possibilité d'utilisation de ce lieu par le Canton. Le Conseil administratif a l'intention de le modifier, car par le biais de cet acte notarié, le Canton a tenté de modifier la durée initiale qui avait été signée. En 1991, la durée signée était de 50 ans minimum reconductible tacitement de 5 ans en 5 ans. Le Canton propose maintenant de repartir pour 50 ans en 2023, ce qui n'est pas acceptable pour la Commune. Une discussion est donc en cours et d'autres servitudes se révèlent nécessaires. Elle préconise de voter ce projet de délibération sur le siège.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également un vote sur le siège.

M. Thorimbert remarque le projet de délibération proposé au vote est encore en cours de discussion.

Mme Monbaron répond que le vote ne concerne pas le projet d'acte, qui est effectivement encore en discussion ; il s'agit d'accepter l'inscription des servitudes au registre foncier, les frais étant à charge du Canton, et de charger le Conseil administratif de désigner deux témoins pour procéder à la signature.

M. Favre se dit en faveur d'un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, la Présidente soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 131-2023 P par 23 oui, soit à l'unanimité.

d) D 132-2023 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 47 000 F destiné au festival Antigel.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 132-2023 P (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Magnin précise que ce crédit supplémentaire est demandé pour éponger une perte enregistrée par le festival Antigel en 2023. Un renvoi en commission avec un vote en janvier serait fâcheux. Le festival a informé les communes de leur perte de CHF 180'000.- par courrier le 2 novembre dernier. Nous avons demandé plus d'information aux organisateurs. M. Magnin a fait une synthèse des explications reçues et l'a envoyée aux membres de la commission Culture, qui n'a pas fait de séance en décembre. C'est pourquoi le sujet n'a pas été discuté avant ce soir et arrive un peu en urgence.

Le festival Antigel a pris énormément de risques il y a 13 ans, pour se positionner comme un événement culturel, festival des communes en janvier et février. Il est innovant car il utilise des lieux et des infrastructures inhabituels. Ils ont fait sensation dès la 1ère édition et sont devenus des experts. Ils ont fait des conférences notamment à Berlin, à Berne et en France. Nous avons pour une fois un événement à Genève qui réunit beaucoup de personnes, qui fait l'actualité, qui est connu et reconnu à l'extérieur de la Suisse. Malheureusement, différentes conditions ont contribué à une perte en 2023, notamment la hausse des coûts du matériel technique, des cachets, des frais de transport et d'hébergement, les recettes réduites du central en raison d'un lieu plus petit que d'habitude, les diminutions de certaines subventions, les problèmes structurels de l'organisation. La fondation Wilsdorf et la Ville de Genève prennent en charge une partie du déficit. Le projet de délibération propose un soutien de CHF 47'000.-; la Commune soutient le festival depuis sa 1ère édition et l'a reçu sur sont territoire chaque année. Ce que les organisateurs ont monté depuis 13 ans est extraordinaire. Ce serait dommage que cet événement disparaisse pour une question financière. Le montant demandé est relativement faible pour la Commune, en comparaison avec d'autres projets. D'autres communes ont également été sollicitées, ce qui pourrait faire baisser notre participation. La couverture du déficit par la Ville de Genève est assujettie à un audit, auquel nous nous associons, pour permettre aux organisateurs de faire des économies et d'optimiser la gestion des différents festivals, et peut-être, l'empêcher de trop grandir. Il s'agit en effet de pérenniser cette manifestations et de rendre sereines les prochaines éditions. En 2023, ils ont organisé 92 événements culturels et sportifs, dans 23 communes, durant 29 jours, avec 55'000 personnes. Sur les 13 éditions, les événements ont eu lieu dans 42 communes (sur 45 à Genève).

M. Magnin souhaite un vote sur le siège de cette délibération pour une aide de CHF 47'000.-, assujettie à une demande de la Commune de bénéficier d'événements particuliers sur son territoire notamment dans le cadre du 175ème, ainsi qu'à un suivi de la gestion financière. Ce montant correspond à 1,6% de leur budget, qui est de CHF 3'149'905.- en 2023. Le festival est soutenu depuis le début par l'ACG.

La Présidente annonce que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commissions Culture et Finances.

- M. di Giorgio demande si ce montant servira à éponger la dette de 2023 ou aidera à pérenniser le festival.
- M. Magnin répond que cette participation a permettra d'éponger une partie du déficit 2023.
- M. Ulrich constate que les organisateurs ne demandent que CHF 10'000.- dans leur courrier.
- M. Magnin confirme. Les organisateurs se sont adressés à plusieurs communes, en demandant des sommes différentes à chaque commune, sans avoir aucune garantie de les obtenir. Le Conseil administratif propose de prendre en charge CHF 47'000.- ce qui permet d'assurer la couverture financière de l'édition 2023. Il ressort des dernières discussions que certains communes n'ont pas répondu, notamment les plus petites.
- M. Dupraz rejoint les propos de M. Ulrich et estime que la demande de CHF 10'000.- doit être discutée en commission.
- Mme Rüegger propose de voter un amendement pour octroyer une aide de CHF 10'000.-conformément à la demande des organisateurs, et de renvoyer la délibération pour le solde en commissions de janvier. Cela nous permettra de savoir si d'autres communes ont participé.
- M. Torri abonde dans le sens de la proposition de Mme Rüegger. La commission Culture a reçu les 3 organisateurs il y a quelques années, et il se souvient qu'ils menaient leur festival avec beaucoup de sérieux et d'engagement. Ils ont organisé un magnifique concert au Vélodrome ; ils utilisent des lieux insolites et sont très créatifs, M. Torri les soutient pleinement. Il souscrit

volontiers à cette urgence de CHF 10'000.- et est ouvert pour discuter d'un montant plus conséquent en janvier.

- M. Magnin répond que cette proposition de CHF 10'000.- de lui convient pas. Il préfère s'assurer que les organisateurs puissent être sereins pour l'édition 2024 avec l'attribution de CHF 47'000.- avec une condition de restitution si d'autres communes devaient participer (garantie de dépense). Par le passé, certains grands événements ont disparu en raison de blocages similaires, et il voudrait éviter cette situation dramatique. Il rappelle que la Commune a enregistré CHF 27 mios de boni ces dernières années. Antigel a un lien particulier avec Plan-les-Ouates, qu'il n'a pas avec d'autres communes.
- M. Solari relève que le Conseil administratif estime que le festival est en danger; or il a pu prendre connaissance de leur programmation pour l'édition 2024 dans la presse, qui laisse à penser que les organisateurs sont assez sereins. Il rejoint ses collègues en se disant favorable pour la demande de CHF 10'000.- et une discussion ultérieure pour un montant plus conséquent. Il estime que le projet de délibération confond hier et demain. Il n'y trouve pas non plus de garantie de dépense.
- M. Magnin propose d'amender le point 2 des « décide » pour préciser que le trop-perçu serait remboursable, une fois que les contributions des autres communes seront connues., ainsi que le point 1 des « décide » en ajoutant « ... de CHF 47'000 au maximum ».
- M. Brunschweiler rejoint les propos de M. Solari et estime qu'il n'y a aucune urgence à leur verser de l'argent. Même en ne versant « que » les CHF 10'000.- demandés, cela doublerait quasiment la subvention originelle qui leur est octroyée, alors qu'ils ne viennent sur la commune que tous les 2 ans, avec 1 spectacle sur 1 journée prévu en 2024. De nombreuses autres communes ont fait des bénéfices, comme Plan-les-Ouates, et peuvent contribuer. A titre personnel, M. Brunschweiler remarque que ce type de spectacles ne l'intéressent pas vraiment, mais nous devons servir la culture dans toute sa diversité.

Mme Rüegger demande pourquoi il est urgent de voter cette délibération et s'il n'est pas possible d'en discuter sereinement en janvier en commission.

- M. Magnin répond que la couverture du déficit est nécessaire pour que les organisateurs puissent boucler les comptes 2023 sans passifs transitoires au 31 décembre. Cela n'a rien à voir avec le programme de l'édition 2024, dont le budget devrait être équilibré, voire bénéficiaire.
- M. Rochetin estime également qu'une discussion sereine est souhaitable, en commission. Cependant, le risque n'étant pas très important pour la Commune, et si ce montant peut assurer la pérennité du festival, il le vote volontiers sur le siège.
- M. Favre estime que si Plan-les-Ouates vote le montant de CHF 47'000.- ce soir, cela ne serait pas le meilleur message pour les autres communes. Nous pourrions verser les CHF 10'000.- demandés et faire confiance aux autres communes pour qu'elles versent également ce qui leur est demandé., et nous porter garants pour verser la différence en janvier ou février si ce n'est pas le cas.
- M. Thorimbert propose de voter les CHF 47'000.- sur le siège, compte tenu du fait qu'un audit est prévu qui fera peut-être prendre conscience aux organisateurs qu'il ne faut pas trop s'étendre, mais l'édition 2023 est peut-être aussi victime d'un facteur de malchance, dont ils ne portent pas forcément la responsabilité (météo, inflation, etc.). Il s'associe au souci de M. Magnin pour ne pas casser quelque chose qui fonctionne et qui répond à une demande. Il demande si les organisateurs ont un problème de trésorerie et si des créanciers attendent d'être payés.
- M. Magnin confirme que des factures sont en souffrance et des délais ont dû être demandés. En réaction aux propos de M. Favre, il précise que ce n'est pas la gouvernance ou la gestion qui est mise en cause. Le dépassement est structurel : les prix des cachets, des transports, de

l'hébergement, ont flambé; le lieu central a coûté de l'argent au lieu d'en rapporter, car il a dû être loué. Si le projet de délibération devait être renvoyé en commission, M. Magnin ne pourrait apporter aucune information supplémentaire. Il répète sa proposition de donner une garantie de CHF 47'000.- assujettie d'un amendement indiquant qu'il s'agit d'un montant maximum et de l'obligation de remboursement selon la participation des autres communes. Avec cette enveloppe, un 1<sup>er</sup> versement de CHF 10'000 pourra être fait, puis on pourra rediscuter avec les organisateurs pour savoir combien il leur manque pour boucler les comptes, en fonction des versements des autres communes.

- M. di Giorgio se dit très attaché à tout ce qui touche la culture et estime qu'il serait vraiment très fâcheux de mettre en danger ce festival. Il préconise de voter la délibération sur le siège.
- M. von Haller déplore la façon avec laquelle ce projet de délibération a été fait, mais vu la durée du débat ce soir, il n'est peut-être pas nécessaire de le prolonger encore en commission. Il approuve donc la proposition de voter sur le siège, avec l'amendement.
- M. Dupraz regrette de créer un précédent, qui pourrait inciter d'autres associations à s'adresser à la Commune pour un soutien financier.
- M. Thorimbert propose une autre formulation de l'amendement du point 2 des « décide » : ce montant sera diminué des contributions des autres communes et autres donateurs ».
- M. Magnin revient sur l'intervention de M. Dupraz et précise que la Commune a déjà sauvé des festivals, notamment le Plan-les-Watts Festival, par 2 fois, et celui-ci prospère désormais. D'un autre côté, nous refusons de nombreuses demandes d'autres festivals et événements, s'il n'y a pas de lien avec Plan-les-Ouates.
- M. di Giorgio se dit heureux que ce genre de manifestation existe, qui amène des gens dans la commune et la fait vivre.
- M. Favre constate que tout le monde est d'accord pour soutenir Antigel. Il ne voit pas de vraie différence entre ce qui est proposé et les versement immédiat de CHF 10'000.- avec la garantie de complément ultérieur en fonction des versements des autres communes et donateurs.
- En l'absence d'autres interventions, la **Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le principe du vote sur le siège de la délibération D 132-2023 P, qui est accepté par 15 oui, 4 non et 4 abstentions.
- La Présidente soumet au vote l'amendement proposé par Mme Rüegger et M. Favre pour diminuer le montant à CHF 10'000, avec garantie de paiement ultérieur du complément en fonction des versements des autres communes et donateurs, lequel est refusé par 12 non, 8 oui et 3 abstentions.
- La Présidente soumet au vote l'amendement proposé par M. Magnin, reformulé par M. Thorimbert, pour modifier ainsi le point 2 des « décide » : « Ce montant sera diminué des contributions des autres communes et autres donateurs », lequel est accepté par 17 oui, 3 non et 3 abstentions
- La Présidente soumet au vote l'amendement au point 1 des « décide » pour préciser « ... de CHF 47'000 au maximum ... », lequel est accepté par 16 oui, 3 non et 4 abstentions
- La Présidente soumet maintenant la délibération ainsi amendée au vote du Conseil municipal.
- Le Conseil municipal accepte la délibération D 132A-2023 ainsi amendée par 16 oui, 4 non et 3 abstentions.
- M. Magnin remercie le Conseil municipal pour ce vote et s'engage à discuter avec Antigel au plus vite pour l'état de situation, et fera un retour dès que possible.

Mme Rüegger est satisfaite que la Commune soutienne la culture, mais estime que la procédure n'était pas adéquate. Il aurait été possible d'en discuter en amont. Pour une prochaine fois, il conviendra peut-être de convoquer une commission pour discussion.

M. Magnin précise que la procédure est complètement inhabituelle de sa part et s'en excuse. La lettre de Antigel nous est parvenue début novembre, les discussions avec les organisateurs ont pris un peu de temps, ainsi que la préparation du projet de délibération et les discussions au Conseil administratif. Le délai était vraiment très court, et il n'avait pas encore les éléments suffisants pour la présenter en commission Culture

#### 6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### A. Motions

a) M 38-2023 R : Pour le soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates.

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a voté l'entrée en matière de la motion M 38-2023 (annexe 5) le 17 octobre 2023. Elle a été renvoyée en commission Sociale et enfance, qui a émis dans sa séance du 16 novembre un préavis favorable à l'unanimité, avec un amendement, à savoir « sur proposition de la commission Sociale et enfance ».

- M. Haas précise qu'il a envoyé une proposition pour un 2<sup>ème</sup> amendement, qui allait dans le sens du 1<sup>er</sup>, à savoir ajouter les signatures des membres de la commission Sociale et enfance.
- M. Magnin remercie les commissaires de la teneur de leur discussion et se réjouit de pouvoir travailler sur ce projet. Il invite les Conseillers municipaux à accepter cette motion, afin de pouvoir aller de l'avant le plus vite possible.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le 1<sup>er</sup> amendement au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet le 2<sup>ème</sup> amendement au vote du Conseil municipal, qui l'accepte également par 23 voix, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la motion ainsi amendée au vote du Conseil municipal.

La motion M 38-2023 R, amendée, est acceptée par 23 oui, soit à l'unanimité.

#### 7. QUESTIONS

Question écrite QE 04-2023 de Marco Solari : Projet de potager, quartier des Sciers

A la demande de la Présidente, M. Solari donne lecture de sa question (annexe 6):

Voilà bientôt deux ans qu'une intention politique et une initiative de certains habitants et habitantes du quartier des Sciers se sont rejointes : la création de potagers. Une zone dédiée est même prévue sur la parcelle 7315.

Les habitantes et les habitants, très motivés, ont créé ce printemps une association, Pot'a'Sciers, et ont approché le service communal concerné avant l'été. Aujourd'hui le processus leur semble à l'arrêt.

Dès lors, dans le but de les rassurer et garder intact leur enthousiasme, seraitil possible d'obtenir un état des lieux de la situation? Dans quel délai peuton imaginer un pas décisif et porteur d'espoir de concrétisation?

La Présidente remercie M. Solari et lui annonce que sa question fera l'objet d'une réponse écrite lors du prochain Conseil municipal.

Ouestion écrite OE 05-2023 de Barthélémy Von Haller : Places visiteurs, chemin de l'Essartage

A la demande de la Présidente, M. von Haller donne lecture de sa question (annexe 7):

Des habitants du quartier des Sciers ont rapporté un souci récurrent concernant le parking visiteurs de la route de l'Essartage. Soir après soir, la totalité des places sont occupées et le restent toute la nuit. Sans préjuger de la validité du parking des véhicules stationnés là, il semble étonnant que toutes les places visiteurs soient ainsi occupées.

A votre connaissance, qu'en est-il de la situation?

Le cas échéant, quelles mesures pourrait être prises pour améliorer la situation ? Des contrôles réguliers sont-ils effectués, en soirée et la nuit, dans ce parking ?

La Présidente remercie M. von Haller et lui annonce que sa question fera l'objet d'une réponse écrite lors du prochain Conseil municipal.

## Fermeture du chemin de l'Essartage

Mme de Mitri revient sur le sujet déjà évoqué de la fermeture du chemin de l'Essartage sur Saconnex-d'Arve. Les habitants sont obligés, en voiture, de passer par Lancy et faire plusieurs kilomètres pour rejoindre le centre de PLO. Elle demande si la Commune envisagerait une solution pour ouvrir la route de chantier pour rejoindre la route du Camp.

M. Rodriguez répond que la route de chantier n'appartient pas à la Commune, mais au Canton. La situation actuelle est celle prévue par le PLQ. Certains habitants en sont satisfaits, d'autres pas.

## Problèmes de bus sur la ligne 80 (anciennement ligne D) depuis Perly

- M. Haas fait état de problèmes sur cette ligne depuis 2 mois, il se demande pourquoi la situation est si compliquée (bus annulés, longues attentes, etc.) et s'il serait possible de se renseigner auprès des TPG.
- M. Rodriguez répond qu'une grève est en cours, et seul un service minimum est assuré.

#### Carte journalières CFF

- M. Dupraz a entendu que de nombreuses communes se retiraient car les prix ont beaucoup augmenté et qu'il y avait désormais un contingent de billets pour toute la Suisse. Il demande si PLO a aussi décidé de se retirer.
- M. Magnin répond que ce sujet date déjà de quelques années. L'ACG avait été avertie par les CFF de l'arrêt des cartes journalières communes pour privilégier les carte dégriffées. Les communes genevoises se sont opposées à ce processus. Les CFF ont laissé un délai pour ces cartes journalières communes mais ne les produisent plus. Leur proposition est de passer aux cartes dégriffées, avec des coûts bien entendu différents. M. Magnin regrette cette situation.

Mme Monbaron précise que les Communes disposent quand même de cartes journalières dégriffées, mais avec contingent pour toute la Suisse. Plus on s'y prendra à l'avance, meilleur sera le prix (CHF 39.- pour 10 jours à l'avance, puis augmentation jusqu'à CHF 59.-). Elle craint une surcharge au niveau de l'accueil de la mairie.

## Mobilité pour les personnes en situation de handicap aux Sciers

- M. Solari relève que les logements du quartier des Sciers ont été conçus pour faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap et l'intégration des contraintes a été pensée de manière cohérente depuis le début. Il demande cependant ce qu'il en est de la contrainte « déplacement » pour ces personnes et si un plan de mobilité existe ou est en cours d'élaboration.
- M. Rodriguez répond qu'il n'existe pas de plan mobilité en tant que tel pour les personnes à mobilité réduite. La règlementation actuelle interdit l'entrée à l'intérieur du quartier des Sciers à tous les véhicules motorisés, sauf pour les travaux, les déménagements, etc. En cas de besoins avérés, la règlementation peut être adaptée.

## Application « Genève en poche »

M. Solari mentionne l'application « Genève en poche » qui permet aux personnes témoins ou victimes de harcèlement d'effectuer un signalement à la police municipale et d'être accompagnées pour un dépôt de plainte. Il demande si des agents ont suivi le cursus de formation pour garantir toute la sensibilité d'un éventuel accueil des victimes au sein de la police municipale de Plan-les-Quates.

Mme Monbaron ne peut pas donner le détail du cursus de formation des agents de la police municipale, mais pense que ce point fait partie de la formation continue. Elle précise que la Commune n'a pas encore cette application.

#### Eclairage public

Mme Rüegger a bien entendu lors du dernier Conseil municipal que la commune allait rallumer un candélabre sur deux et, au chemin de la Plamatte, elle a l'impression qu'ils sont tous allumés. Elle demande si c'est une erreur ou un problème technique.

M. Rodriguez répond que ce cas sera vérifié. Il précise que l'allumage partiel dépend aussi de la distance entre les candélabre. Cependant il assure que certains d'entre eux sont éteints à la Plamatte, notamment près de la Coopérative.

### Triangle au chemin de la Plamatte

Mme Rüegger se questionne sur la présence du triangle posé depuis quelques jours au croisement du chemin de la Plamatte par les pompiers, sans explications.

Mme Monbaron répond que les pompiers ont été appelés en raison d'un problème sur une bouche d'égout. Le triangle est posé jusqu'à la réparation de cette dernière.

#### Température dans les classes de l'école du Sapay

Mme de Mitri mentionne des problèmes de chauffage pendant 15 jours à l'école du Sapay. C'est maintenant réparé, mais la température est maintenue à 19°, ce qui est relativement faible quand les élèves restent assis. Elle demande si la Commune serait d'accord d'augmenter la température de 1 à 2 degrés, et s'il s'agit d'une contrainte légale ou du choix de la commune.

M. Rodriguez répond que nous avons reçu des recommandations de la part du DIP et de l'OCDE concernant la température des piscines et des bâtiments, et il s'agit effectivement de 19°C pour les classes.

#### Bordures dangereuses pour les cyclistes

M. Thorimbert se fait le porte-parole d'habitants de la commune, cyclistes comme lui, et relève que les finitions de certains aménagements laissent à désirer, alors qu'on veut privilégier le vélo. Au bout de la piste cyclable du chemin de l'Essartage, quand on vient depuis le giratoire et qu'on

veut prendre la piste cyclable, il y a un rebord qui est dangereux et qu'il faut prendre de front pour ne pas tomber. La situation est la même au chemin de la Mère-Voie quand on vient depuis la route de Base, ainsi qu'à la Butte. Il demande s'il serait possible de mettre un peu de goudron pour atténuer la hauteur de ces bordures.

M. Rodriguez répond qu'à la route de Base, ces bordures ont été installées lors des travaux du tram pour séparer le trottoir rabaissé. Il demandera aux ingénieurs ce qui peut être fait pour améliorer la situation pour les cyclistes. Au chemin de l'Essartage, la régularisation est en cours, le problème ayant déjà été notifié la semaine dernière.

#### Rehaussement des quais aux arrêts de bus

Mme Ruegger a entendu qu'on arrivait à l'échéance du délai pour le rehaussement des quais aux arrêts de bus et demande si la commune de PLO est à jour.

M. Rodriguez répond que de nombreuses commune ne sont pas encore à jour car elles s'y sont prises tardivement, ainsi que les TPG. Il a lui-même avisé les TPG en 2014 déjà. A Plan-les-Ouates, environ 70% des arrêts sont aux normes. La délibération votée ce soir permettra de faire certains de ces travaux aux nouveaux terminus. Au niveau de la Confédération, 70% des quais sont aux normes. Il ne sera pas possible de tout adapter d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Dans l'intervalle, toute personne à mobilité réduite qui ne pourrait pas monter dans un bus ou un tram peut demander à être transportée jusqu'à l'arrêt adapté le plus proche. Certains arrêts présentent des complications pour être mis en conformité (poteaux, etc.).

#### Piste cyclable interrompue

Mme Chenaux-Bourquin relève que la piste cyclable entre le Rolliet et Curé-Baud est interrompue sur un tronçon à la suite de la finition du tram. Elle demande s'il s'agit d'une erreur ou d'un oubli et si quelque chose est prévu pour y remédier. En direction du Grand-Lancy, il n'y a pas de signalisation indiquant qu'il faut quitter la piste cyclable.

M. Rodriguez répond que rien n'est prévu à Curé-Baud. Lors de la planification des travaux du tram, il avait été prévu que les cyclistes devraient passer par le chemin des Semailles pour poursuivre jusqu'à la route des Communes-Réunies, pour aller en direction de la ville. Il précise que la pose de panneaux est en cours.

#### 8. DIVERS

#### **Anniversaires**

La Présidente souhaite un joyeux anniversaire à Mme Rüegger ainsi qu'à M. Rodriguez. L'assemblée entonne avec entrain le « Joyeux anniversaire ».

#### Illuminations de Noël

Mme Rüegger mentionne les diverses illuminations de Noël, notamment aux Sciers, qu'elle trouve très jolies. En revanche, elle reste très perplexe devant les totems de la route de Saint-Julien et souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour le futur.

M. Magnin renvoie Mme Rüegger aux procès-verbaux de la commission Culture où ont eu lieu toutes les discussions à ce sujet. Ces illuminations sont des locations sur 4 ans, et nous sommes dans la 2<sup>ème</sup> année. La réflexion pourra reprendre pour les années suivantes.

## Fenêtres de la salle du Conseil municipal

Mme Soulier remarque qu'il pleut dans la salle du Conseil municipal et qu'il conviendrait de revoir les joints des fenêtres.

#### Antimites en bois de cèdre

M. Torri précise que le petit objet en bois qu'il a remis sur les bureaux de chacun est un souvenir distribué samedi par les TPG lors de l'inauguration du tram. Il s'agit d'un antimite en bois de cèdre qui représente le tram 15.

#### Repas de Noël des Aînés

M. Magnin rappelle que les Conseillers municipaux sont attendus samedi pour le repas du Noël des Aînés.

## Voyage du Conseil municipal

La Présidente communique les dates du prochain voyage du CM, à savoir du 18 au 20 mai 2024.

## Apéritif du Nouvel-An et remise du Mérite communal

Mme Monbaron annonce que l'apéritif du Nouvel-An et la remise du Mérite communal se tiendront le mardi 16 janvier à la salle communale.

#### Remerciements à la Musique municipale de Plan-les-Ouates

**Mme Monbaron** remercie la Musique municipale de Plan-les-Ouates pour sa prestation lors de l'inauguration du tram.

\*\*\*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion à 22h00.

Fin de la séance

\*\*\*

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Néant

La Secrétaire

Evelyne CHENAUX-BOURQUIN

La Présidente

Alexandra SAAS

#### Liste des annexes

## **RAPPORTS:**

- a) Sociale et enfance du 16 novembre
- b) Sécurité du 27 novembre

#### Annexe 1

D 129-2023 P: Crédit d'engagement de 3 100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

#### Annexe 2

D 130-2023 P: Crédit d'engagement de 105 000 F pour l'aménagement d'une voie bus, l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles à Plan-les-Quates.

#### Annexe 3

D 131-2023 P : Inscription de servitudes diverses à charge de la parcelle N° 3689, sise sur la commune de Plan-les-Ouates et propriété de la Commune, au profit de l'Etat de Genève.

#### Annexe 4

D 132-2023 P: Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 47 000 F destiné au festival Antigel.

#### Annexe 5

M 38-2023 R : Pour le soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates.

#### Annexe 6

Question écrite QE 04-2023 de Marco Solari : Projet de potager, quartier des Sciers

#### Annexe 7

Question écrite QE 05-2023 de Barthélémy Von Haller : Places visiteurs, chemin de l'Essartage

#### Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 12 décembre 2023

## Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du jeudi 16 novembre 2023 / 20h00

#### 1) Enfance:

1) La motion M 38-2023 P, pour le soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement, est expliquée par le motionnaire et Mme Colli-Vuille.

Débat d'idées très constructif entre les commissaires, qui ont accepté à l'unanimité, la motion, après amendement.

- 2) Dénomination des 3 futures SAPE
  - Petit marron
  - Octarine
  - La Cardonnette

Les noms de ces nouvelles institutions ont été imaginés pour poursuivre le fil rouge des différents noms de crèches et garderies de la commune. Elles ont toutes un nom en rapport avec les couleurs.

#### 2) Social:

1) Présentation et explications de l'attribution des subventions sociales de la commune.

En 2023, la commune a reçu 111 demandes de subventions. Le nombre de dossiers retenus est de 83.

Cette année le montant total des subventions s'est élevé à CHF 370'800.--.

2) Présentation du GIAP et l'organisation de sa structure, ainsi que de son personnel.

Le rapporteur : Robert di Giorgio

Novembre 2023

#### Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 12 décembre 2023

#### RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu: Mairie - salle des commissions

Date et heure : lundi 27 novembre 2023 à 18h30

## 1. Approbation du PV avec des modifications.

Nous accueillons M. Chenaux, de la police municipale de Plan-les-Ouates et le remercions pour sa présence.

2. Motion M 39-2023 : « Pour la mise en place d'un projet « Mobilité douce dans le périmètre de la ZIPLO et du futur centre sportif »

Discussion des commissaires : Lecture des chiffres quant aux nombres d'accidents graves et des dangers y relatif ; sur la commune et le canton qui ont été transmis par la Gendarmerie de Genève, par l'unité routière.

Préavis : 3 oui, 3 non et 2 abstentions.

La rapporteuse: Barbara Soulier, le 27 novembre 2023



Législature 2020-2025 Délibération **D 129-2023 P** Séance du 12 décembre 2023

#### PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 3100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines N° 29897-141-454 adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

Vu le PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat en avril 2018,

vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, actuellement en enquête technique auprès du Canton.

vu le classement des parcelles sises sur la commune de Plan-les-Ouates N°s 7420, 7421, 7422, 7170, 10040, 7285, 7286, 11051, 7435, 7436, 10564, 16123 et 16124, dites de « la pièce D », en secteur destiné aux équipements publics des PLQ N° 30'087 et N° 30'043,

vu la future cession gratuite aux Communes de Plan-les-Ouates ou de Confignon, des parcelles de la pièce D intégrées à ce PLQ comme indiqué dans les règlements des PLQ N° 30'087 et N° 30'043,

vu les études successives des bureaux Urbaplan, LMAU, AETC et Thématis sur la programmation des équipements sportifs et culturels ainsi que l'estimation de leurs coûts d'investissement et d'exploitation,

vu la délibération D 59-2022, votée par le Conseil municipal le 15 mars 2022 pour la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue de la réalisation des équipements de la pièce D aux Cherpines,

vu le lancement dudit MEP avec un premier degré de concours organisé le 13 décembre 2022,

vu l'appel d'offres en procédure ouverte effectué en août 2023 pour choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et les réponses de 5 bureaux,

vu le rapport d'évaluation du comité d'évaluation des offres daté du 1er novembre 2023 et la première place obtenue par le bureau Transphère Consult SA,

vu la nécessité de s'adjoindre les services d'un avocat spécialisé dans les questions juridiques afin de définir des bases contractuelles solides avec les futurs mandataires des projets,

vu l'exposé des motifs EM 129-2023 de décembre comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### DECIDE

par xx oui et xx non

- 1. D'accepter de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates.
- 2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 3 100 000 F, destiné à couvrir les dépenses y relatives.
- 3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 3 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
- 4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SCA/YG/VLM/bg #153485 - SF/PL - Décembre 2023



Législature 2020-2025 Délibération **130-2023** Séance du 12 décembre 2023

#### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 105 000 F pour l'aménagement d'une voie bus, l'adaptation des passages piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles à Plan-les-Ouates

Vu le Plan d'Actions des Transports Collectifs (PATC) 2025-2029 élaboré par l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève, qui prévoit le maintien de la circulation de deux lignes de bus sur le chemin du Champ-des-Filles, dans son tronçon compris entre le chemin du Tourbillon et la route de la Galaise, ainsi qu'un arrêt et leur terminus,

vu les retards des lignes de bus circulant sur le chemin du Champ-des-Filles, dus à la saturation du réseau routier, identifiés par les Transports Publics Genevois et communiqués à la Commune de Planles-Ouates.

vu le développement de la zone industrielle de Plan-les-Ouates et la volonté des collectivités publiques de favoriser le report modal sur les transports publics pour le personnel des entreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

vu la nécessité de sécuriser les traversées piétonnes depuis et en direction des arrêts des lignes de transports publics sur le chemin du Champ-des-Filles,

vu le projet de réfection de la chaussée et des trottoirs de la Fondation pour les Terrains Industriels en vue de céder à la Commune le tronçon du chemin du Champ-des-Filles compris entre le chemin du Tourbillon et la route de la Galaise,

vu le projet d'aménagement élaboré par le bureau RGR SA pour la phase projet, sous le pilotage des services de l'administration communale en collaboration avec les services de l'administration cantonale, de la Fondation pour les Terrains Industriels et des Transports Publics Genevois,

vu le projet de requête en autorisation de construire relatif au projet d'aménagement d'une voie bus et d'adaptation des passages pour piétons, en cours d'élaboration par le mandataire de la Commune afin d'être déposé dans les plus brefs délais auprès de l'Office des autorisations de construire.

vu le résultat de la procédure ouverte d'appel offres sur invitation pour l'aménagement d'une voie bus, l'adaptation des passages pour piétons et la mise aux normes des quais pour les personnes à mobilité réduite, lancée le 12 septembre 2023,

vu l'exposé des motifs EM 130-2023, de décembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

#### le Conseil municipal

#### DECIDE

par 23 oui (unanimité)

- 5. D'accepter la réalisation d'une voie bus, l'adaptation des passages pour piétons et le rehaussement des quais sur le chemin du Champ-des-Filles à Plan-les-Ouates.
- 6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 105 000 F, destiné à financer ces travaux.
- 7. De comptabiliser la dépense brute prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
- 8. D'amortir la dépense brute prévue de 105 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/MC/bg # 152'971 - SF/PL - 12.12.2023



Conseil municipal

Législature 2015-2020 Délibération **D 131-2023** Séance du 12 décembre 2023

#### **DELIBERATION**

relative à l'inscription de servitudes diverses à charge de la parcelle N° 3'689, sise sur la commune de Plan-les-Ouates et propriété de la Commune, au profit de l'Etat de Genève

Vu la parcelle N° 3'689, sise sur la commune de Plan-les-Ouates et propriété de la commune sur laquelle sont érigés, notamment, les bâtiments de la Voirie sis route des Chevaliers-de-Malte 14-16, propriété de la Commune et faisant partie intégrante de son patrimoine administratif,

vu l'existence en souterrain de ladite parcelle d'un « Centre sanitaire protégé » (anciennement « Poste sanitaire de secours »), propriété de l'Etat de Genève, réalisé de manière indépendante des bâtiments susmentionnés.

vu la convention passée entre l'Etat de Genève et la Commune de Plan-les-Ouates le 21 juin 1991 et son avenant en cours de signature, qui précise de manière simplifiée les éléments liés à l'existence, la durée, l'utilisation, la mise à disposition et l'entretien de ce Centre sanitaire protégé,

vu son article 6 qui précise que l'Etat de Genève procédera, à ses frais, à l'inscription au Registre foncier des éventuelles servitudes constituées par ladite convention,

vu la demande de l'Etat de Genève que cet article soit appliqué, chose qui n'avait jamais été faite jusqu'à ce jour, et que diverses servitudes soient inscrites sur ladite parcelle N° 3'689, à charge de cette dernière et au profit de l'Etat de Genève,

vu le projet d'acte de constitution de servitudes rédigé par Me Rodriguez, notaire à Genève en l'étude Brechbühl & Rodriguez ainsi que les plans de servitudes réalisés par le bureau de géomètres Heimberg & Cie,

vu l'exposé des motifs EM 131-2023, de décembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### DECIDE

par 24 oui (unanimité)

9. D'accepter l'inscription de servitudes diverses à charge de la parcelle N° 3'689, sise sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates et propriété de la Commune, au profit de l'Etat de Genève, selon l'acte de constitution de servitudes rédigé par Me Rodriguez, notaire à Genève en

l'étude Brechbühl & Rodriguez ainsi que les plans de servitudes réalisés par le bureau de géomètres Heimberg & Cie, dont et notamment :

- 1.1 Une servitude de superficie (abri PC et rampe d'accès).
- 1.2 Une servitude de construction (à destination de la structure porteuse, soit murs et dalles).
- 1.3 Une servitude non exclusive de passage à pied et à véhicules.
- 1.4 Une servitude exclusive de passage à pied.
- 1.5 Une servitude non exclusive de passage à pied (accès pour l'entretien des édicules de prise et de sortie d'air).
- 1.6 Une servitude exclusive d'usage (place de stationnement et accès pour abri PC).
- 1.7 Une servitude d'usage (édicules de prise d'air pour ventilation abri PC).
- 1.8 Une servitude d'usage (édicules de sortie d'air pour ventilation abri PC).
- 1.9 Une servitude d'antenne (support d'antenne).
- 1.10 Une servitude d'usage (tableau électrique).
- 1.11 Une servitude d'usage (coffret introduction eau potable de secours).
- 1.12 Des servitudes de canalisation (électricité, eau potable de secours, eau potable SIG, eau chaude, eaux usées).
- 1.13 Une servitude de regard important (évacuation de secours des eaux usées).
- 1.14 Une servitude d'usage (prise d'air pour ventilation abri PC.
- 10. De prendre acte que l'ensemble des frais relatifs à cette opération seront à charge du superficiaire, soit l'Etat de Genève.
- 11. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires à la réalisation de cette opération.

SCA/PhZ/bg # 48403 - SF/PL - 12.12.2023



Législature 2020-2025 Délibération **D 132A-2023** Séance du 12 décembre 2023

#### DELIBERATION

relative à un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 47 000 F destiné au festival Antigel

Vu le lien entre la commune de Plan-les-Ouates et le festival Antigel,

vu l'importance qu'a cet évènement dans toutes les communes genevoises,

vu les difficultés financières rencontrées par le festival lors de la dernière édition,

vu les efforts faits par le festival pour réduire ses charges et trouver des solutions de compensation,

vu le déficit important du festival Antigel en 2023,

vu l'exposé des motifs EM 132-2023, de novembre 2023

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984. sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### **DECIDE**

par 16 oui, 4 non, 3 abstentions

- D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 47 000 F au maximum, destiné à couvrir le déficit actuel pour le festival Antigel 2023.
- 2. Ce montant sera diminué des contributions des autres communes et autres donateurs.
- 3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 en dépense supplémentaire sur le compte 32.36.
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SC/CD - SF/PL - 20.11.2023 - #154419

M 38A-2023

## MOTION

# Pour un soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

#### Considérant:

- que le domaine de la petite enfance et de l'éducation préscolaire est sujet à de nombreuses mouvances politiques,
- que les bienfaits<sup>1</sup> de l'éducation à l'environnement participent à une éducation responsable des enfants mais également des familles dans un contexte de dérèglement écologique,
- que les missions des structures d'accueil petite enfance [SAPE], à savoir: éducation; travail social; intégration et promotion de la santé, soutiennent une société saine et responsable,
- que la réponse au besoin urgent de places en SAPE sur la commune de Plan-les-Ouates (40% de réponse) mais également sur le Canton de Genève n'est clairement pas atteinte²,
- que l'ouverture de structures en nature pourrait servir d'alternative et de diversification de l'offre de places pour la population,
- que l'investissement dans la Petite enfance rapporte plus à la collectivité que ce qu'il ne lui coûte [James Heckman]<sup>3</sup>,.
- que les espaces de vie et d'éducation préscolaire en totale nature engendrent un coût initial moindre par rapport aux autres structures,
- que l'environnement de Plan-les-Ouates se prête aisément à une structure d'accueil en nature.

Sur proposition de la commission Sociale et enfance,

2

Budel, S.-M. L'école en forêt ou l'éducation par la nature. Site de Cursus. [Consulté en mai 2023]. https://cursus.edu/fr/13269/lecole-en-foret-ou-leducation-par-la-nature

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> République et Canton de Genève. (2017). Manque de places dans les structures de la petite enfance : un projet de loi pour répondre aux besoins des familles

https://www.ge.ch/document/manque-places-structures-petite-enfance-projet-loi-repondre-aux-besoins-familles

de Bodman, F. (31.05.2017), *Investissons dans la petite enfance*. Page 2, ligne 14. https://lesprosdelapetiteenfance.fr/sites/default/files/pdf\_terra\_nova.pdf

# Le Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates demande au Conseil administratif :

par 23 oui (unanimité)

- de s'interroger sur les solutions existantes pour soutenir le développement des SAPE publiques en nature,
- de présenter des projets envisageables de futures SAPE publiques en nature sur la commune de Plan-les-Ouates,
- de soutenir les divers projets émanant des structures "en dur" publiques qui souhaiteraient intégrer l'éducation à l'environnement dans les projets pédagogiques et institutionnels.

Pour la commission Sociale et enfance : BAILLON Glenna, CHENAUX-BOURQUIN Evelyne, DI GIORGIO Robert, FAVRE Michel, FERRI ELIAS Romy, HAAS François, SOLARI Marco, SOULIER Barbara, WILLIMANN Isabelle

## Exposé des motifs

Les structures d'accueil petite enfance qui s'établissent à l'extérieur (dites en forêt) sont des structures où les enfants et les familles sont accueillis toute l'année dans le même espace de vie, sans que celui-ci ne soit aménagé avec des bâtiments en dur, chauffés ou proposant du matériel pédagogique artificiel.

Les structures d'accueil en nature se sont déjà établies sur le Canton de Genève depuis quelques années. La dernière et toute récente, A la forêt, de la commune de Meyrin.

Les structures d'accueil en nature proposent une pédagogie qui se base sur la vie en nature en tout temps et en toute saison.

Outre les missions sociétales et sociales fondamentales des SAPE ordinaires, les SAPE en nature dénombrent plusieurs bienfaits supplémentaires<sup>4</sup>:

- respect et connaissance accrue de la nature en lien avec le développement durable,
- santé émotionnelle, mentale et physique accrue,
- conscience écologique des enfants et des familles,

<sup>4</sup> DABAJA, Z. F., & NICOLAS, L. (2022). L'expérience de l'école-forêt: un cadre conceptuel. Communication orale donnée au colloque international Les pratiques d'éducation par « la nature »: Quels enjeux pour la formation des professionnel.le.s?, 19-22 juillet 2022, Ménestreau-en-Villette (France)], disponible en ligne à l'adresse: https://mapetiteforet.fr/forest-schools-impacts-et-obstacles/

- imagination et développement cognitif accrus. La forêt et les espaces naturels répondent parfaitement aux besoins de développement du corps humain, grâce aux nombreux stimuli qui peuvent être explorés par l'imaginaire et la créativité.

Ces différentes structures qui ont déjà fait l'objet d'analyses de la part du service d'autorisation cantonal ne présentent donc pas de véritables lacunes en comparaison aux autres SAPE du canton, au contraire. Si celles-ci se présentent comme modernes, elles ne sont pas moins simples. En effet, elles reviennent à une certaine simplicité d'espace de vie et sont portées par les principes et les valeurs d'une Éducation en vue d'un développement durable.

Dans une optique future, elles peuvent également s'illustrer comme une alternative et une possibilité de choix supplémentaire pour les familles qui souhaiteraient que leur enfant aille soit dans une structure en dur, soit en nature, soit les deux combinées.

La petite enfance à Genève doit trouver un équilibre entre la réponse aux besoins de places en SAPE et des conditions d'éducation favorables et stimulantes.

Cette alternative, qui pourrait permettre d'alléger le poids de l'accueil de nouveaux enfants sur la commune, devrait être encadrée par des professionnel.le.s compétent.e.s et formé.e.s et faire l'objet d'une plus grande démocratisation. En effet, au-delà du frein structurel, l'aspect financier constitue à ce jour un obstacle majeur pour les familles.

Si une SAPE "en dur" prend une forte partie d'un budget, c'est en partie pour des salaires, mais aussi pour des bâtiments et du matériel pédagogique. Ceux-ci sont absents dans les structures en nature. Il s'agit donc d'une économie potentiellement importante pour la commune et pour la collectivité.

Les SAPE en nature proposent également une autre facilité à leur développement: l'infrastructure sur le long terme. En effet, en fonction des besoins et des possibilités, les SAPE en nature peuvent être déplacées et établies rapidement puisque celles-ci ne demandent aucune fondation. Un bâtiment de repli doit simplement être établi comme référence en cas d'urgence météorologique. Le coût moindre d'établissement mais également le fait que ces structures laissent les terrains indemnes après leur passage font de celles-ci un outil fort de la petite enfance pourtant trop peu exploité.

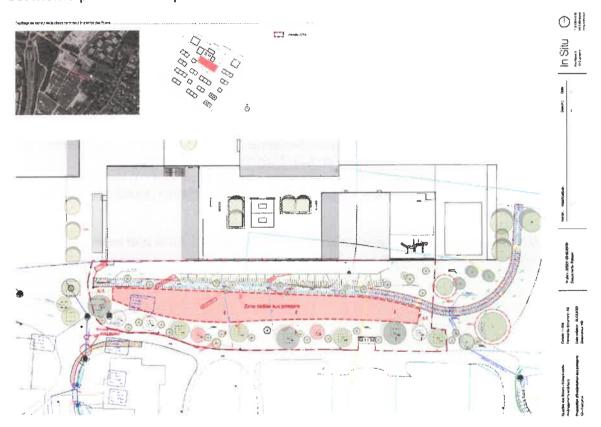
C'est pour ces différentes raisons que nous vous invitons à soutenir cette motion et même à y ajouter votre signature si celle-ci résonne en vous.

## **Question écrite**

Marco Solari

## Projet de potagers, Quartier des Sciers

Voilà bientôt deux ans qu'une intention politique et une initiative de certains habitants et habitantes du quartier des Sciers se sont rejointes : la création de potagers. Une zone dédiée est même prévue sur la parcelle 7315.



Les habitantes et les habitants, très motivés, ont créé ce printemps une association, Pot'a'Sciers, et ont approché le service communal concerné avant l'été. Aujourd'hui le processus leur semble à l'arrêt.

Dès lors, dans le but de les rassurer et garder intact leur enthousiasme, serait-il possible d'obtenir un état des lieux de la situation ? Dans quel délai peut-on imaginer un pas décisif et porteur d'espoir de concrétisation ?

Commune de Plan-les-Ouates	Séance du 12 décembre 2023
Conseil municipal	QE 05-2023

# Question écrite au Conseil administratif

## Concerne : Parking visiteurs de la route de l'Essartage

Des habitants du quartier des Sciers ont rapporté un souci récurrent concernant le parking visiteurs de la route de l'Essartage. Soir après soir, la totalité des places sont occupées et le restent toute la nuit. Sans préjuger de la validité du parking des véhicules stationnés là, il semble étonnant que toutes les places visiteurs soient ainsi occupées.

A votre connaissance, qu'en est-il de la situation ? Le cas échéant, quelles mesures pourrait être prises pour améliorer la situation ? Des contrôles réguliers sont-ils effectués, en soirée et la nuit, dans ce parking ?

En vous remerciant pour votre attention.

Barthélémy von Haller